

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

Présidence de M. Jean-François DEBAT

Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 à 17h00, salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.

M. LE MAIRE.- Nous allons pouvoir commencer notre séance du conseil municipal. J'espère que ce conseil sera le dernier ici et que nous pourrons réintégrer, après le masque et les mesures sanitaires, la salle normale de nos délibérations au sein de la mairie.

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY, Nathalie MARIADASSOU à partir de la n°3a, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Oudie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Michaël RUIZ, Vital MATRAS

Excusés ayant donné procuration :

Gérard LORA TONET à Sylviane CHENE, Françoise PRUDENT à Martine DESBENOIT, Jessie MALLET à Claude MARQUIS, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN, Nathalie MARIADASSOU à Françoise COURTINE jusqu'à de la n°2

Avant d'entrer dans l'ordre du jour de notre conseil municipal et d'accueillir en particulier notre nouveau collègue, je voulais simplement vous dire ici ce que vous avez dû voir dans la presse, que nous avons appris pendant l'été, le décès d'une ancienne adjointe au maire de Bourg-en-Bresse en la personne de Paulette RIDET, qui avait été adjointe de Louis ROBIN. Tout comme c'est le cas dans ces situations nous avons une pensée évidemment pour son action comme adjointe de la Ville de Bourg-en-Bresse en particulier sur les sujets sociaux, mais également pour

sa famille que certains lisent peut-être dans un grand quotidien du soir parisien. Je voulais rendre hommage ici à Paulette RIDET.

Par ailleurs, vous avez vu également, dans la presse aussi, un autre type d'événement qui est que c'est le dernier conseil municipal dans lequel Baptiste MONNOT, mon directeur de cabinet, nous accompagnera puisqu'il quittera Bourg-en-Bresse à la fin de la semaine. Se tient à côté de lui son successeur qui prendra ses fonctions le 1^{er} octobre. Il s'agit de Slim MAZNI. Je redis ici mes remerciements à Baptiste et je souhaite la bienvenue à Slim MAZNI avec qui vous aurez dans le cadre de vos mandats respectifs à travailler.

Mes chers collègues, avant d'entrer dans notre ordre du jour tel qu'il a été organisé, je suis amené à vous demander l'inscription d'un projet de délibération sur l'article 26 du règlement intérieur du conseil municipal suite à l'annulation décidée par le tribunal administratif de Lyon mardi dernier et donc vous demander d'inscrire cette question par la voie de l'urgence, puisque cette délibération a été annulée la semaine dernière, pour compléter notre règlement intérieur. Elle viendra à la fin de l'ordre du jour de ce soir. Et j'indique que nous avons été saisis de deux amendements par Mickaël RUIZ sur ce projet de délibération, étant entendu que c'est une question nouvelle, ils seront examinés lors de l'examen de cette question.

Je vous sollicite donc pour savoir si vous êtes d'accord pour inscrire cette question complémentaire à notre ordre du jour qui sera débattue après la dernière question de l'ordre du jour et avant les questions écrites.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous inscrivions cette question ?

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce n'est pas une opposition de principe, au contraire.

Une concertation a été commencée par Mme MAISTRE et je l'en remercie très sincèrement, elle a été faite de manière polie, courtoise. En même temps, les réponses ont été tout aussi polies, courtoises, constructives puisque dans le temps imparti, c'est-à-dire jeudi dernier il me semble, on a tous répondu, que ce soit Mickaël RUIZ, M. BUISSON ou moi-même. Je regrette d'ailleurs qu'aucune des modifications que nous voulions apporter ne figure dans cette délibération. C'est un premier point.

Deuxième point, j'estime que quand on nous demande une concertation, qu'on nous la demande sur un délai aussi court et que, de bonne volonté, de manière constructive, nous décidons d'amender cette délibération, sur cette question qui est essentielle pour les assemblées, pour les débats et aussi pour l'image de la commune, parce qu'on en parlera peut-être aujourd'hui si elle est mise en délibération mais je ne le souhaite pas, je laisserai M. RUIZ prendre la parole tout à l'heure, je crois que sur un sujet aussi essentiel on ne peut pas faire cela sur un coup de tête et recevoir aujourd'hui cette délibération à quelques heures du conseil municipal n'est pas courtois et ce n'est pas ma conception de la démocratie.

M. LE MAIRE.- Nous débattons du fond tout à l'heure. L'urgence est justifiée par le fait que c'est un point important de notre règlement intérieur et que si nous ne le passons pas aujourd'hui nous n'aurons pas de support pour le conseil de décembre à venir.

Nous reviendrons sur le fond de cette délibération. Pour le moment, je sollicite le conseil pour l'ajout de cette question. Y a-t-il des oppositions à l'ajout de cette question ? On fera le débat au moment de la question, si vous le voulez bien.

- Vote contre des élus de l'opposition, (7 voix) l'ajout est adopté à la majorité des votants -

Deuxième point, nous avons une question qui a été posée par M. RUIZ dans le cadre des questions écrites à laquelle il sera satisfait à la fin de notre conseil municipal.

RAPPORT n°1 - Démission d'un conseiller municipal - installation d'un nouveau conseiller municipal - Commissions municipales - modifications

M. LE MAIRE, Rapporteur,

Je mets aux voix non pas l'installation de M. Vital MATRAS mais sa désignation dans les trois commissions.

M. REIHANIAN.- On ne souhaite pas prendre part au vote pour plusieurs raisons.

La première, et pour avoir quelques mots d'accueil à M. MATRAS, à mon sens votre venue dans ce conseil municipal, Monsieur MATRAS, n'est pas neutre. Elle n'est pas neutre pour plusieurs raisons. D'abord, je crois, et en général c'est la ligne de conduite qu'on veut avoir dans notre groupe, que quand on se présente face à la population, face aux Burgiennes et aux Burgiens, dans une élection, la moindre des choses, me semble-t-il, est d'aller au bout du mandat et à mon sens lorsqu'on démissionne avant moins d'un an de mandat je pense que c'est irrespectueux vis-à-vis des Burgiennes et des Burgiens.

La deuxième raison pour laquelle on ne prend pas part au vote c'est que je crois, Monsieur MATRAS, que votre venue dans ce conseil municipal n'est pas neutre non plus puisque très récemment, vous le savez, vous avez fait l'objet d'une condamnation pénale lourde et il fut un temps qui, à mon sens, ne doit pas être révolu durant lequel lorsqu'on était condamné on démissionnait du conseil municipal ou on démissionnait de ses fonctions de mandat.

Aujourd'hui, pour ma part, cette époque n'est pas révolue mais je constate que sur les rangs du Rassemblement National lorsqu'on est condamné on fait son entrée au conseil municipal et ce n'est pas ma conception de la démocratie et du respect républicain qu'on doit aux Burgiennes et aux Burgiens.

Enfin, j'en finirai par-là, Monsieur MATRAS vous savez que dans cette assemblée on débat beaucoup, parfois les débats sont passionnés et après tout c'est la démocratie mais ne passez pas au cours de ce mandat du statut de condamné à celui de récidiviste.

M. LE MAIRE.- Monsieur REIHANIAN, la liberté d'expression dans notre instance est totale. Néanmoins, il m'appartient de veiller à une chose - parce que c'est dans le CGCT - qui est que les membres du conseil municipal ne s'apostrophent pas à titre personnel les uns et les autres.

Je me tourne vers Vital MATRAS pour savoir, au-delà des réflexions politiques qui sont les vôtres, s'il souhaite prendre lui aussi la parole ou pas.

M. MATRAS.- Non, juste une précision. Non seulement cette affaire a été jugée mais, de plus, je ne suis pas encarté au Rassemblement National. Voilà ma réponse.

M. LE MAIRE.- Dans notre instance de toute façon les personnes qui ont

vocation à y siéger sont celles qui peuvent légalement y siéger et sont celles qui y siègent de par leur présence sur une liste quelle qu'elle soit. Le reste fait partie du débat politique et je l'ai noté. Je veillerais encore une fois à ce que je vous ai dit tout à l'heure sur l'apostrophe directe entre membres du conseil.

- A L'UNANIMITE des votants (39 voix), Mmes BLOISE, BARDET et MM COQUELET et REIHANIAN ne prennent pas part au vote -

RAPPORT n°2 - Commission règlement de voirie - Désignation des membres.

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

RAPPORT n°3 - Voiries Espaces Publics - Aménagements cyclables

a - Aménagement du boulevard Saint Nicolas et de l'avenue du Maréchal Juin - Conventions entre la Commune de Bourg-en-Bresse et le Département

b - Achèvement de la piste cyclable et du mail paysager situés avenue de Bad Kreuznach - Convention d'occupation du domaine public communal par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

M. GUÉRAUD, Rapporteur,

(Présentation des rapports)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Bonjour à toutes et à tous, chers collègues, je suis un peu interpellé. Je l'ai dit en commission, c'est la mise en place d'une convention après réalisation des travaux. J'avoue que j'en ai parlé à la réunion que j'organise avec mon groupe politique et c'est vrai que beaucoup d'habitants ont été surpris quand je leur ai annoncé cela. Est-ce une pratique courante ? Est-ce normal de faire une convention une fois que les travaux ont déjà été réalisés et financés ?

M. BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour à tous.

Petite observation tout d'abord, nous voterons pour ces aménagements dont nous profitons tous et qui vont dans le sens d'une ville qui laisse la place aux mobilités douces, cependant je tiens à souligner que c'est une bonne chose que les pistes cyclables provisoires se terminent et qu'elles deviennent des pistes cyclables mieux pensées, mieux organisées.

J'attire quand même votre attention sur un point qui est remonté de certains habitants sur ces protections qui permettent aux vélos d'avoir leur piste, de faire attention de bien les signaler par des panneaux, des couleurs ou quelque chose parce que les automobilistes qui vont la prendre peut-être n'ont pas l'habitude de voir ces monticules au milieu de la route et pas seulement à cet endroit-là et se retrouvent très surpris quand ils veulent s'engager dedans. Dans un premier temps je pense qu'il faut vraiment mettre le paquet sur la signalisation en pensant aux personnes qui ont des difficultés à tout gérer, les bus dans un sens, les vélos dans l'autre, les piétons,

les voitures et qui peuvent se retrouver engagées dans les pistes cyclables.

M. COQUELET.- Bonjour à tous, Monsieur le Maire, chers collègues, je rejoins Michaël RUIZ sur le fait que les travaux sont réalisés avant la signature d'une convention. On est favorable à des aménagements cyclables et pour votre information également des compteurs doivent être posés sur les pistes cyclables pour connaître le nombre d'utilisateurs sur ces pistes. Avez-vous ces chiffres-là et pouvez-vous nous les donner ?

M. LE MAIRE.- Merci de ces différentes questions.

Sur la dernière je n'avais pas connaissance que c'était réglementaire mais il y a évidemment des comptages. Nous aurons dans quelque temps le lancement d'une concertation sur l'étape du plan vélo qui ne comprend pas que des aménagements, qui comprend aussi des mesures de facilitation de la conduite et du rappel des règles aussi de fonctionnement et de circulation. Je n'ai pas connaissance de ces chiffres. Si nous en avons il n'y a aucune raison qu'ils ne le soient pas.

Ce qui est certain c'est que dans ce domaine comme dans d'autres l'offre crée aussi la demande.

Sur notamment l'avenue Maréchal Juin, je suis sûr pour l'avoir pris souvent, et sur le boulevard Saint Nicolas nous avons un système de comptage. Je ne vois aucun inconvénient, au contraire, à ce que l'information puisse être donnée par mail à l'ensemble du conseil suite à votre question aujourd'hui.

Sur la question de la signalisation, Monsieur BUISSON, vous avez raison, il s'agit d'une modification de l'organisation du domaine public, de sa répartition entre les voitures et les vélos sur les bandes de circulation, pas sur les trottoirs mais sur les bandes de circulation et le caractère bidirectionnel peut ne pas être évident pour certains automobilistes. Donc il y a deux éléments de signalétique, d'abord des éléments de signalétique panneaux et également de signalétique horizontale notamment pour éviter ce que vous évoquez, que des personnes puissent de bonne foi entrer dans l'aménagement cyclable.

Il y a également quelque chose que j'ai demandé, c'est qu'une meilleure signalisation des pistes cyclables qui ne sont pas bidirectionnelles, qui a été réalisée pour protéger notamment les carrefours, soit complétée par de la peinture fluorescente visible, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui mais qui doit être réalisée pour améliorer la compréhension par les automobilistes que nous sommes tous de ces modifications sur le domaine public.

Quant à la question des conventions, oui, il est très habituel, cela existe à la Communauté d'Agglomération avec le Département, avec les communes également, que les conventions lorsqu'elles n'impliquent pas de cofinancement soient signées postérieurement pour prévoir la nouvelle configuration du domaine public routier qui est là partagé avec le Département. Je l'ai toujours vu ainsi. On peut le regretter mais le passage postérieur d'une convention par rapport aux travaux est sinon la règle du moins la pratique la plus habituelle et la plus répandue.

Donc j'entends les questions que vous posez sur le sujet mais sur ce domaine comme sur d'autres les délais administratifs ne coïncident pas forcément avec les délais de réalisation et notamment le passage dans les instances.

Je vais mettre aux voix les questions 3a et 3b.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

c - Voie verte "La Traverse" - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la Commune de Bourg-en-Bresse

Mme SAINT-ANDRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Claudie.

Voilà la partie burgienne sachant que ce que vous avez en bas à droite est l'avenue Amédée Mercier qui a une partie qui vient de Ceyzériat qui va tangenter Bouvent puis suivre l'avenue Amédée Mercier pour arriver à cet endroit et puis une partie dans le quartier de la Reyssouze est déjà faite avec les aménagements qui avaient été réalisés.

Voilà l'objet de cette présentation et de cette convention. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Merci Monsieur le Maire. Une intervention pour vous dire que je suis un peu étonné que ce soit la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse qui réalise ou plutôt pas étonné parce que la voie verte va beaucoup plus loin, mais est-ce qu'en interne si la Ville de Bourg-en-Bresse avait gardé la maîtrise d'ouvrage on n'aurait pas eu une meilleure maîtrise de ce qui va être fait ? On voit qu'il faut prévoir de l'éclairage, etc. La maîtrise d'ouvrage de Bourg-en-Bresse connaît un peu mieux le terrain peut-être que la Communauté d'Agglomération de Bourg et pourrait éviter certains dysfonctionnements.

Par contre, je salue le projet qui est louable, comme quoi je ne suis pas contre le vélo.

M. LE MAIRE.- Ce projet est bien un projet d'agglomération puisque le principe est de pouvoir faire à terme d'ici quatre ans, parce qu'il faudra passer Viriat et l'autoroute, la Plaine Tonique, Bouvent uniquement en voies cyclables.

La notion de voie verte était une voie initialement touristique, aujourd'hui elle se transforme en une voie qui permet de se promener mais qui permet aussi de se déplacer. Donc sa dimension communautaire est que c'est bien un équipement qui va au-delà du périmètre simplement de la ville. La maîtrise d'ouvrage communautaire et le financement communautaire se justifient totalement.

En revanche, comme pour les autres communes des aménagements qui sont connexes ou des aménagements d'éclairage, parce que nous souhaitons qu'une partie soit éclairée, ne sont pas financés par la Communauté d'Agglomération. Elle ne va pas éclairer toute la voie verte en campagne. Donc, par définition, là où les maires le souhaitent, cela a été le cas dans certains secteurs, c'est bien la commune qui décide de financer ces aménagements et pour plus de simplicité c'est bien une maîtrise d'ouvrage de Grand Bourg Agglomération et une contrepartie financière versée par la Ville ou par les autres communes.

C'est quelque chose que l'on maîtrise très bien et la maîtrise d'ouvrage de Grand Bourg Agglomération est également performante, d'autant plus que nous avons nos propres contraintes sur des projets propres de la Ville qui mobilisent aussi de la maîtrise d'ouvrage et parfois de la maîtrise d'œuvre de la Ville elle-même.

J'en profite pour donner des éléments que je viens d'avoir suite aux questions posées par M. COQUELET, on les confirmera, on est aujourd'hui passé d'une petite cinquantaine à 180 déplacements cycles sur le boulevard Saint-Nicolas. Et on est aux environs de 400 sur la partie Maréchal Juin. Les éléments de comptage dont nous disposons vous seront remis dès que ce sera possible.

M. COQUELET.- Merci pour ces informations, c'est important de connaître le comptage par rapport à cette piste cyclable et son développement.

Je pense que dans ce comptage vous devez compter tous les vélos Uber Eats qui y passent actuellement et son développement.

M. LE MAIRE.- On comptabilise ceux qui passent.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Je vous remercie de cette unanimité sur ces aménagements que nous allons poursuivre dans l'avenir.

J'ai omis en début de conseil de désigner un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Baptiste DAUJAT.

RAPPORT n°4 - Affaires Foncières

a - Cénord - Vente d'un tènement situé rue François Arago à la SAS Viandes de Bresse (appel simplifié)

M. LE MAIRE.-

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

b - Espace d'Animation Sociale site de La Madeleine - Alimentation électrique des bâtiments - Convention avec Enedis (appel simplifié)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- On m'a posé la question de savoir si pour l'alimentation électrique qui va être jointe au bâtiment qui est classé on a fait une alerte aux architectes des bâtiments de France ? Est-ce qu'ils ont autorisé la pose ? Est-ce qu'il faut une autorisation des architectes des Bâtiments de France pour installer une alimentation électrique ? De base je vous dirais que non, je n'en ai pas la connaissance mais je vous pose la question.

M. LE MAIRE.- Je vous confirme que non. Il y a évidemment eu un accord de l'architecte des Bâtiments de France pour le projet en lui-même puisqu'il jouxte le site de La Madeleine et vous savez que la chapelle de La Madeleine est classée, donc naturellement le projet lui-même qui préserve totalement et qui met en valeur le bâti, que nous ouvrirons d'ici l'été 2022, sera de qualité et met en valeur le bâti. Mais il n'y a pas besoin d'un accord de l'ABF pour le raccorder à l'électricité d'autant qu'il l'était déjà et il s'agit là d'un raccord qui n'a plus rien à voir avec les anciennes utilisations qui étaient celle du CPA lorsque c'était affecté à cet hôpital psychiatrique. Là on est dans une convention tout à fait administrative mais qui, parce qu'il y a des conventions de tréfonds, nécessite de passer en conseil municipal.

-A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

d - Cession d'une emprise de terrain rue Auguste Perrodin à la

Société K-HABITAT (appel simplifié)

M. LE MAIRE.-

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

e - Aérodrome Bourg-Terre des Hommes - AOT n°1 avec Monsieur Gérald THEVENON - Agrément à la cession de droits (appel simplifié)

M. LE MAIRE.-

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

c - Projet de Rénovation Urbaine du Pont des Chèvres - Maison du cirque - Acquisition d'un terrain situé 1 place Alphonse Dupont, propriété de BOURG HABITAT

Mme SAINT-ANDRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Claudie. C'était l'occasion de présenter des éléments sur l'état d'avancement du projet maison du cirque pour lequel nous sommes saisis d'un transfert de propriété d'un achat d'un terrain Bourg Habitat dans les conditions financières qui sont celles de la délibération.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

- A L'UNANIMITE des votants (42 voix), M MEHDI Ouadie ne prenant pas part au vote en sa qualité de salarié de BOURG HABITAT -

Je vous remercie de cette unanimité pour ce projet.

RAPPORT n°5 - Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification n°3

Mme SAINT-ANDRÉ, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Claudie. Il s'agit donc d'une modification ponctuelle sachant que nous aurons dans les mois qui viennent, en relation avec les trois autres communes urbaines, à nous pencher sur l'idée d'une révision plus lourde, plus fondamentale de notre PLU. Là, nous sommes dans des adaptations qui ne modifient pas l'équilibre général.

Vous savez que l'objectif est en particulier de confirmer, ce sera l'objet de la révision qui viendra de manière plus coordonnée avec nos collègues, la réduction de l'emprise consommée nouvelle et même à terme de la supprimer, c'est-à-dire de ne plus aller en extension de l'urbanisation mais de se concentrer sur la construction de la ville sur elle-même qui fait partie des objectifs de zéro artificialisation nette qui vont être fixés dans la loi et qui sont une obligation à condition évidemment que les autres communes fassent de même.

Ce n'est pas l'objet de la délibération aujourd'hui mais je l'indique, nous aurons des modifications plus lourdes qui impliqueront évidemment un travail préparatoire, un débat ici, une concertation publique et qui prendront entre deux et trois ans à partir du moment où elles seront engagées.

Y a-t-il sur ces modifications ponctuelles des interventions ?

M. REIHANIAN.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais effectivement apporter quelques observations sur un projet en particulier à l'occasion de cette délibération sur le Plan Local d'Urbanisme parce que peut-être faudra-t-il pour ce projet changer le Plan Local du d'Urbanisme. Avec l'ensemble des élus du groupe Bourg Avenir nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de l'ancien palais de justice sur lequel je vous avais interpellé par courrier à l'été. Durant près de deux ans un terrain inoccupé situé en plein centre-ville bloquait une opération immobilière ambitieuse pour la Ville avec des logements modernes, des bureaux, des places de parking. Le 3 décembre 2019 vous aviez délivré un permis de construire à la Société Jouvent Réalisation visant précisément à détruire le gymnase Bichat et autorisant en conséquence la construction d'un bâtiment à usage mixte.

Le 9 juin 2020 un permis de construire a été délivré une nouvelle fois à Jouvent Réalisation, la même société, pour la démolition cette fois partielle et la restructuration du bâtiment de l'ancien palais de justice.

Il y a six mois dans cette assemblée nous avons pris tous ensemble une délibération à la quasi-unanimité pour permettre enfin au projet d'aboutir, et à cette occasion après le conseil municipal vous affirmiez au *Progrès* que "*Ce projet va donner une nouvelle vie à l'ancien palais de justice pour une opération immobilière privée et nous nous en réjouissons*". Or, depuis, rien. Le projet est aujourd'hui au point mort, les travaux n'ont jamais commencé et pour cause, le projet initial semblait même être remis en question de votre propre chef et au mépris des engagements pris par la Ville.

Effectivement, une nouvelle fois et encore une fois de manière unilatérale, sans concertation, vous avez décidé de conditionner l'opération de réalisation d'archives municipales plutôt que des places de parking initialement prévues et qui ne correspondaient en rien en réalité à ce qui était convenu avec le porteur de projet, la société Jouvent, d'autant que les impératifs inhérents à la construction de ces archives et à la réalisation de celles-ci contraindront le porteur de projet à terme, si on ne prend pas un certain nombre de mesures urgentes, à abandonner le projet.

Constatant l'évolution de ce projet nous vous avons déjà alerté cet été par courrier auquel malheureusement une nouvelle fois nous n'avons reçu aucune réponse concrète de votre part. Pourtant, dans ce courrier, de manière constructive, nous vous faisons une proposition de bon sens pour sortir de l'ornière, à savoir lui octroyer une servitude de vue sur la parcelle municipale ou tout simplement procéder à la vente de la parcelle 738.

Faisons attention, Monsieur le Maire, plus globalement à ce que ce projet qui est un projet d'ampleur pour la ville, qui va redynamiser le centre-ville, ramener du pouvoir d'achat et rentrer enfin la ville dans un cercle vertueux, donc à ce que ce projet d'ancien palais de justice ne soit pas touché par le syndrome du Carré Amiot qui au bout de 12 années ne permet pas à un projet de sortir dans cette ville.

Nous vous alertons parce que nous pensons qu'il y a des propositions de bon sens à reprendre pour que ce projet sorte de terre. Nous ne pouvons pas nous permettre de transformer - c'est la réponse que vous aviez apportée au conseil municipal à Michaël RUIZ - Bourg-en-Bresse en ville musée et plus que jamais nous devons être ambitieux, novateurs et dynamiques pour donner de l'oxygène à notre ville, l'oxygène qu'elle mérite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur REIHANIAN, sur ce projet-là ce n'est pas la peine d'essayer de faire la leçon depuis l'extérieur alors que nous travaillons de manière constructive avec un promoteur qui a ses propres objectifs, à qui nous avons fait et vous n'avez pas tous les épisodes, de multiples propositions. Si vous les avez tous mieux que moi je veux bien mais nous lui avons fait de multiples propositions. Il a ses objectifs, nous avons aussi les nôtres et depuis le début pour les bâtiments qu'il souhaitait acquérir à la ville nous avons toujours dit que nous le ferions, qu'en revanche les volumes dont il n'avait pas besoin nous en avons, nous, besoin pour en particulier les sujets d'archives. Donc ce n'est pas quelque chose qui est sorti, comme vous le dites, d'une manière autoritaire, etc. Vous avez dit unilatérale.

Quand on a besoin d'un terrain, quand on a besoin de démolir un bâtiment municipal qui est aujourd'hui utilisé, qui a eu des usages, il y a des gens dedans, pour un projet privé, il est légitime que la collectivité dise "Nous, nous avons besoin de retrouver des espaces." Nous avons eu cette discussion. Et nous avons d'ailleurs, à partir du moment où très tardivement on nous a indiqué que la construction de ce bâtiment d'archives posait des problèmes techniques qui n'avaient pas été anticipés, retiré le bâtiment d'archives de notre cahier des charges. C'est-à-dire que nous avons accepté de ne pas avoir la reconstitution du bâtiment d'archives.

Donc vous n'avez pas tous les épisodes Monsieur REIHANIAN.

M. REIHANIAN.- (*Propos inaudibles*).

M. LE MAIRE.- Ne dites pas que c'est faux, je crois connaître l'intégralité des éléments de ce dossier depuis le début de manière au moins aussi pertinente que la vôtre.

Ensuite les discussions se poursuivent avec un opérateur pour un projet qui est un projet positif, qui est un projet que nous souhaitons accompagner et que nous allons accompagner. C'est bien naturel. Souffrez que la discussion se passe aussi entre lui et nous et qu'il discute avec les élus de la Ville. Je l'ai rencontré pas plus tard que samedi matin.

Je vous vois opiner en disant "C'est pas vrai, c'est pas vrai, c'est faux". Si, c'est vrai.

Après qu'il nous ait indiqué il y a quelques mois qu'il n'envisageait plus de réaliser l'opération et qu'il envisageait de la céder, nous ferons tous les efforts nécessaires pour permettre la réalisation de ce beau projet qui implique la cession d'un bâtiment municipal, nous avons toujours indiqué que nous étions prêts à céder et donc j'ai bon espoir que ce projet de réutilisation du palais de justice voit le jour. Lorsque ce sera le cas, bien évidemment, nous aurons la délivrance probablement d'un nouveau permis modificatif. C'est une opération complexe de toute façon parce que la réutilisation d'un bâtiment aussi contraint qu'un palais de justice pour en faire un bâtiment qui accueille en particulier de l'habitat même si ce n'est pas seulement de l'habitat n'est pas simple et nous avons tous envie que cette réalisation puisse se faire. Il y a juste le fait que lorsqu'on est dans une discussion à deux il faut tomber sur un point d'accord.

Mais je vous rassure totalement sur la poursuite de la discussion avec l'opérateur en question et sur la volonté jamais démentie de la Ville de parvenir à ce que ce projet puisse se réaliser.

Voilà, Monsieur REIHANIAN.

M. REIHANIAN.- Je suis content que vous l'ayez vu samedi, cela fait juste quelques mois qu'il vous demandait un rendez-vous et manifestement vous avez attendu...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas vrai. Arrêtez de dire, vous ne pouvez pas savoir. Est-ce que j'ai eu des demandes de rendez-vous de cet opérateur ? Non, vous ne pouvez pas dire cela, je connais encore mon agenda.

M. REIHANIAN.- Monsieur DEBAT, je ne savais pas qu'il était de coutume en courtoisie républicaine de couper ses interlocuteurs quand on est en discussion. La discussion c'est aussi de savoir écouter l'autre. Si vous me le permettez, j'ai quelques mots à vous dire sur ce sujet-là et je propose qu'on ne se coupe pas sinon on ne peut plus s'entendre.

D'ailleurs, sur le fond je ne sais pas si quelqu'un dans ce conseil municipal a compris votre réponse. On ne comprend pas. On a compris que vous l'avez vu samedi. Vous avez mis des mois avant de trouver un accord avec lui. Manifestement cet accord n'est toujours pas trouvé. On a eu l'ordre du jour une semaine avant. Avant l'ordre du jour vous ne l'aviez pas rencontré donc on ne pouvait pas savoir que vous l'aviez rencontré samedi. Vous l'avez rencontré parce que vous saviez qu'un conseil municipal allait arriver. C'est tout à votre honneur. Et, au fond, j'ai envie de vous dire, plus les projets sortent dans la ville mieux c'est pour l'ensemble de la collectivité. Mais en tout état de cause on ne comprend pas ce qu'il se passe à l'avenir. Avez-vous un calendrier précis, est-ce toujours le même opérateur avec lequel vous allez traiter, est-ce que ce sera bien le projet initial ? Toutes ces questions-là restent sans réponse parce qu'on ne comprend pas ce que vous dites.

On vous pose des questions, les questions sont claires, les réponses le sont un peu moins. Peut-être, et c'est ce que me disait ma grand-mère, que c'est l'apanage des politiques.

M. LE MAIRE.- Monsieur REIHANIAN, je veux bien que l'inexpérience amène à ne pas savoir comment se monte un projet.

Monsieur REIHANIAN, vous allez me laisser parler parce que c'est moi qui vais vous parler.

Quand vous dites "Il vous demandait un rendez-vous depuis des mois", c'est faux.

M. REIHANIAN.- (*Propos inaudibles*).

M. LE MAIRE.- Vous avez une pièce ? Très bien. On ne va pas épiloguer sur ce sujet-là. Qu'il y ait des contacts avec la Ville depuis très longtemps avec un interlocuteur qui a certes beaucoup d'ambition mais qui n'est pas le plus simple et je vous invite aussi à regarder avec des élus avant même nous que ce n'est pas toujours facile de travailler avec telle ou telle entreprise. Quoi qu'il en soit sur les échanges on a le droit de voir les gens, de les croiser et de discuter avec eux sans que tout tourne uniquement autour d'une possible intervention de votre part en conseil municipal. C'est exactement ce qu'il s'est passé. Ce projet a commencé avant. Vous vous y intéressez aujourd'hui, c'est très bien. Nous allons poursuivre les discussions avec cet opérateur.

Je le redis aussi, c'est un investissement privé. Il est normal que

l'investisseur privé décide des moments, s'il veut le faire, s'il ne veut pas le faire, s'il envisage, lui, une cession.

Vous m'interrogez pour savoir ce qu'il va y avoir. Ce n'est pas moi qui décide ce qu'il y a dedans, c'est l'opérateur parce que c'est lui qui est le porteur du projet et, au passage, c'est lui qui paie.

Donc sur la question de savoir quel est le programme nous le verrons si le permis de construire qui a été approuvé est appliqué et c'est ce qui est aujourd'hui dans le permis de construire, ou s'il nous demande une nouvelle modification de permis où il peut y avoir des modifications qui sont dans ce cas-là non pas dictées par la Ville mais qui sont celles qui sont liées à sa propre décision.

Nous allons en venir à l'approbation de la délibération de modification du PLU. Y a-t-il sur ce sujet-là des oppositions ?

M. RUIZ.- Pour revenir au PLU qui était le sujet à la base, ce sont des modifications tout à fait normales pour s'adapter au projet de la municipalité. Il y a juste un point qui fera que je m'abstiendrai c'est sur la servitude paysagère. C'est très louable de continuer la charte de l'arbre "Un arbre abattu, deux arbres plantés" mais la réponse que j'ai eue en commission ne m'a pas satisfait sur le périmètre de replantage de ces arbres.

D'ailleurs, on s'était rencontré avec votre directeur de cabinet l'année dernière sur ce sujet des arbres coupés et à cette occasion-là on n'avait pas encore répertorié tous les arbres de Bourg-en-Bresse. Donc je ne sais pas comment on peut dire "Il faut que vous plantiez deux arbres" si on ne sait même pas s'il y a un arbre ici.

Je ne sais pas si cela a évolué depuis, je ne veux pas donner de blanc-seing sur ce PLU pour l'instant mais je serais heureux de retravailler dessus à l'avenir.

M. LE MAIRE.- Sur ce sujet-là on parle de la protection individuelle d'arbres sur des parcelles privées. On parle de la protection individuelle de certains sujets sur des parcelles privées.

Je rappelle qu'il y a encore moins d'une dizaine d'années il n'y avait au PLU, qui était celui avant 2013, aucune disposition. Le terrain était constructible ou pas constructible. Il n'y avait que des espaces boisés classés qui étaient protégés. Nous, nous sommes allés au-delà et nous avons commencé à identifier des sujets, des groupes d'arbres qui ne sont pas des espaces boisés classés au sens du Code de l'urbanisme. Les espaces boisés classés sont une sorte de bois, ce ne sont pas simplement quelques arbres même majestueux. Donc nous sommes allés au-delà de ce que permettait classiquement le Code de l'urbanisme qui le rend maintenant possible pour l'identification d'un certain nombre de propriétés privées d'espaces qui ne sont pas des espaces boisés classés au sens Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement mais qui nécessitent néanmoins d'être intégrés, d'être protégés dans le cadre d'opérations privées éventuelles.

C'est l'objet et nous complétons effectivement ce qui avait été identifié dans le PLU de 2014 par un recensement complémentaire dans des secteurs sur des propriétés qui n'avaient pas fait l'objet jusque-là d'identification. Donc c'est un complément.

Dans le cadre de la révision du PLU nous aurons l'occasion d'aller plus

loin et cela nous permet d'avoir une réponse, un lieu de discussion avec des opérateurs. Je rappelle qu'il s'agit de terrains qui sont en U, qui sont constructibles au PLU et si on ne met pas cette protection on ne peut pas refuser un permis de construire, par exemple, qui impliquerait la suppression de beaux sujets dans une opération privée.

Voilà ce que nous faisons et nous allons au-delà de ce que font beaucoup de communes, beaucoup de villes dans cette identification.

Maintenant, j'entends et je respecte votre point de vue sur le sujet.

M. RUIZ.- Juste une dernière remarque, Monsieur le Maire. J'habite à Bourg-en-Bresse depuis assez longtemps. On avait beaucoup de grands arbres au Carré Amiot, au Champ de Foire, à La Madeleine. Vous avez réussi à les conserver, j'en suis heureux pour certains sujets mais petit à petit rue Jean-Marie Verne ils disparaissent. Je veux bien qu'ils soient tous malades mais on n'a plus de zone ombragée en centre-ville et c'est le ressenti de nombreux habitants. C'est pour cela que je tenais à vous alerter là-dessus.

M. LE MAIRE.- Vous parlez de domaine public. Je rappelle que sur Jean-Marie Verne on était sur des peupliers. Les peupliers cela ne peut pas vivre des décennies dans un contexte de béton. Ce ne sont pas des arbres adaptés à de la haute tige bétonnée autour. Donc nous avons replanté des arbres qui ont vocation à monter.

Vous parlez toujours du domaine public. Là nous parlons de la protection dans les espaces privés, donc dans des parcelles privées.

Pour le reste la revégétalisation de la ville est engagée. On peut toujours faire mieux. On peut toujours faire davantage. On peut toujours faire plus vite. Le bilan qui a été établi par Isabelle MAISTRE il y a maintenant deux ans est très positif en termes de nombre de sujets même si effectivement, c'est le cas de l'avenue Jean-Marie Verne, je rappelle quand même qu'il y en a trois qui étaient déjà tombés au-delà de ceux qui avaient été coupés au fil des mandats précédents depuis 2000. Donc les 4/5^e de ces arbres étaient potentiellement en sénescence et de toute façon ne pouvaient pas vivre.

Nous avons déjà commencé à planter des arbres qui généreront de l'ombre sur le domaine public à l'avenir. Cela fait partie des sujets du futur. Je note que vous avez indiqué La Madeleine. Oui, c'est bien l'objectif et cela fera partie également de nos objectifs y compris dans des parcelles privées, d'où la délibération qui vous est proposée.

- A L'UNANIMITE des votants (42 voix), 1 abstention (M RUIZ)

RAPPORT n°6 - Adhésion au dispositif Pass Culture

Mme CHENE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Sylviane. C'est simplement la déclinaison pour les services municipaux de ce dispositif initié par le Ministère de la culture.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°7 - SMAC La Tannerie - Décision de principe de lancement d'une procédure de concession de service public (appel simplifié)

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°8 - SEM Cœur de Ville - Approbation du pacte d'actionnaires et des statuts

Mme SAINT-ANDRÉ, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Claudie et merci du travail que tu mènes là avec la casquette Grand Bourg Agglomération mais aussi Ville sur ce programme Action Cœur de Ville. C'est l'outil qui a été présenté au conseil communautaire du mois de juillet, donc l'outil d'intervention sur le cœur de ville avec possibilité, le cas échéant, de pouvoir aller également sur des opérations ponctuelles dans le dispositif Petites Villes de Demain pour permettre dans des bâtis anciens soit de la réimplantation de commerces après réaménagement si nécessaire, soit et les deux objectifs sont tous les deux importants et de même niveau, le réaménagement de logements qui sont aujourd'hui souvent vétustes, voire ne sont quasiment plus des logements depuis des années pour pouvoir les remettre sur le marché en lien avec Action Logement et en faisant du logement privé soit en accession, soit en location.

Il s'agit d'engager la Ville dans cette SEM après la décision de principe prise par Grand Bourg Agglomération au mois de juillet sur l'approbation de ses statuts.

M. COQUELET.- Madame l'adjointe, on est d'accord que c'est une convention-cadre qui a été approuvée par délibération en 2018, qui concerne 222 villes sur ces trois années qui se sont écoulées pour une opération phare avec des actions. Je voulais avoir le bilan de ces trois années et tout simplement le classement de la Ville de Bourg-en-Bresse sur ces 222 villes, s'il vous plaît.

M. RUIZ.- Je ne vais pas vous étonner, je vais voter contre un peu comme à l'agglomération. Je sais que vous m'avez dit que c'est une recommandation de l'État de créer des SEM pour améliorer le centre-ville. Cela va dans ce sens-là.

Là où je suis contre c'est de faire payer l'agglomération, c'est-à-dire de faire payer les habitants. La participation de l'agglomération dans cette SEM me gêne un peu sachant que la Ville de Bourg-en-Bresse a eu un montant pour Cœur de Ville, il me semble. Je ne sais pas si cette subvention sert à la création de cette SEM ou non. C'était ma question.

M. REIHANIAN.- Trois observations dans la continuité de ce qui a été dit par mes collègues.

Je regrette que la minorité n'ait pas un siège dans cette SEM.

La deuxième observation c'est que je me demande, c'est une question assez directe pour information, pourquoi il y a autant de sociétés qui sont nommées dans la délibération. Il y a peut-être un point technique que je n'ai pas pris en compte ou que j'ignore. Je l'ai regardée très rapidement, pour être honnête, et c'est une

question que je me posais.

Et la troisième chose que je voulais vous dire c'est au sujet de la question des arbres. Effectivement, c'est un vrai sujet. Et pour en revenir à Jean-Marie Verne il y a actuellement à peu près 80 arbres, il y en avait jadis 120 et je peux comme cela feuilletonner : Maginot 19 abattages, 6 plantations. Au total cela nous fait lors de ces 12 dernières années à peu près 700 arbres qui ont été abattus. Je ne peux pas vous dire combien ont été plantés mais sûrement pas autant.

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas recommencer les débats de la campagne municipale et je ne vais pas relever sur le sujet qui a été débattu y compris à la télévision préalablement aux élections municipales.

Pour ce qui concerne cette délibération vous avez raison sur un point, Monsieur REIHANIAN, c'est qu'il y a une harmonisation des termes qui est à l'évidence nécessaire. Nous allons harmoniser les termes parce que nous ne pouvons pas la dénommer de manière différente plusieurs fois. Donc cela va s'appeler la SEM, société d'économie mixte locale Cœur de Ville ou foncière Cœur de Ville. En tout cas, il faut harmoniser. Merci de l'avoir relevé. Donc on va l'appeler SEM foncière Cœur de Ville, comme cela ce sera la seule dénomination.

Deuxième élément, pour la question de la représentation c'est forcément toujours quelque chose de sensible. Il n'y a que deux élus et quand il y a deux élus il y a deux élus de la majorité puisque nos accords ne commencent qu'à partir du cinquième élu et je crois que c'est légitime, d'ailleurs cela a toujours été ainsi.

Ensuite, il n'y a pas de classement, Monsieur COQUELET. 222 villes ont fait l'objet d'un accord de principe en 2018, certaines conventions ont été signées en 2018, d'autres en 2019, d'autres en 2020. Certaines villes ont commencé avec Action Cœur de Ville, par exemple, à se doter d'un manager du commerce en ville dont nous nous sommes dotés en 2000, à identifier des opérations de réhabilitations publiques sur le centre-ville que nous avons nous-mêmes déjà commencées, à élaborer des projets sur le stationnement que nous avons nous-mêmes élaborés sous le mandat précédent. Donc le degré d'avancement est extrêmement différent et il n'y a pas de logique de classement. Du coup - et je réponds en même temps à Michaël RUIZ - il n'y a pas de subvention de l'État sur Action Cœur de Ville. En tout cas, nous, nous n'en avons pas. Il peut y avoir des subventions de l'État sur certains projets identifiés mais pour nous énormément de projets avaient déjà été réalisés ; par exemple le projet du Carré Amiot qu'on est venu voir de l'extérieur pour voir comment il contribuait à la revivification n'a pas été soutenu, donc nous n'avons pas reçu de subvention pour Action Cœur de Ville.

L'essentiel du dispositif Action Cœur de Ville comprend deux choses : la mobilisation de la Caisse des Dépôts, donc la Banque de Territoires, pour justement des opérations de portage foncier permettant la reconquête de logements et parfois la reconquête de commerces ou de bâtiments en centre-ville. Et donc un des vecteurs est là.

L'autre vecteur est la mobilisation d'Action Logement, donc ce n'est pas l'État, qui s'est engagé à intervenir de manière forte, il l'a déjà fait d'ailleurs sur des opérations privées en cœur de ville, pas forcément des opérations à maîtrise d'ouvrage publique ni à des maîtrises d'ouvrage de cette SEM pour réserver des logements pour les objectifs d'Action Logement, c'est le 1 % logement, et donc permettre la réalisation. Il y a des opérations rue Gabriel Vicaire qui ont été financées par le financement Action Logement au titre d'Action Cœur de Ville et il y en aura

d'autres. C'est bien l'objet et c'est bien cet élément de mobilisation.

Pour ce qui nous concerne la SEM est un des outils de mise en œuvre de cette politique. Elle doit nous permettre, par exemple, dans certains secteurs de pouvoir reprendre des bâtiments complets, ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui, avec l'objectif, et c'est là où je suis désolé je ne comprends toujours pas votre opposition, non pas de les financer à fonds perdus, mais l'objectif de les porter, de faire les travaux et de les revendre ou de les louer avec un loyer d'équilibre.

Le but n'est pas de mettre de l'argent public pour subventionner l'implantation de telle ou telle activité privée, c'est de rendre possible ces investissements. Je prends un exemple, lorsque vous avez un espace commercial trop petit, pas du tout adapté et qui nécessite, par exemple, pour fonctionner d'avoir également le bâti d'à côté l'objet peut être d'acheter les deux, de les réunir, de les rénover et ensuite de les louer avec un loyer qui correspondra à un loyer de marché, donc de retomber également dans nos fonds mais simplement en ayant un outil qui a pu porter ces travaux.

Idem sur la question des logements. Porter un immeuble pour pouvoir ensuite réaliser des travaux dedans, c'est bien un objet, il peut être revendu ensuite en copropriété ou en bloc.

Je suis désolé, je fais rarement ce genre de chose mais je vais le dire ici, Action Cœur de Ville est une opération phare du gouvernement actuel. C'est une opération phare de la ministre actuelle qui a porté, qui est venue ici d'ailleurs signer cette convention avant le Covid. Et, je suis désolé de le dire, dans la convention-type de l'État il doit y avoir la communauté d'agglomération, ce n'est pas nous qui avons décidé.

Je conteste l'idée qu'on prendrait de l'argent ailleurs pour venir sur la ville. La ville c'est un tiers des habitants de la communauté d'agglomération. Il n'est pas anormal qu'il y ait aussi un investissement d'autant plus qu'il n'est pas à fonds perdus.

Donc, je pense que les éléments que vous avez relèvent d'une information insuffisante sur ce qu'est Action Cœur de Ville et sur ce qu'est cet engagement.

Vous savez, de manière générale, je ne mélange jamais les casquettes mais globalement, je suis plutôt critique sur certains aspects de la politique du gouvernement. Cette opération Action Cœur de Ville est à mettre au crédit de ce gouvernement. Donc je suis surpris que ce soit vous qui veniez contester un des éléments importants de mise en œuvre. C'est tout. Voilà ma surprise. Et voilà ce qui explique pourquoi pas plus en juillet qu'aujourd'hui je ne comprends votre opposition étant entendu, bien évidemment, que votre opposition relève de votre liberté totale et que personne ne peut vous la contester.

M. RUIZ.- Une précision. Je ne suis pas le gouvernement. Je vois plus la ville. Je m'intéresse plus à ma ville qu'au gouvernement, je vous avoue.

Effectivement, je vous crois, peut-être qu'un des accords nécessite la communauté d'agglomération dans la création de cette SEM mais pourquoi est-elle majoritaire ? C'est cela que je vous demande.

Le fait qu'il y ait du portage foncier, etc. je trouve cela très bien. Si cela peut faire revenir du commerce en centre-ville et le réanimer je suis tout à fait pour,

au contraire. Mais c'est ce financement de la communauté d'agglomération majoritaire qui me gêne un peu.

M. COQUELET.- Sur le fond je partage votre idée de la SEM et pourquoi pas pour améliorer, en tout cas développer notre cœur de ville. Je trouve que c'est une bonne chose.

Je réitère ma demande. Est-ce que l'on peut avoir un bilan des actions qui ont été faites au cœur de ville dans ce cadre-là depuis trois ans, très clairement ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On vous refera le bilan. J'ai dit à la ministre il n'y a pas longtemps que pour le moment le compte n'y était pas en termes de soutien public et que le premier élément tangible, hormis les actions Action Logement que j'ai évoquées, le premier élément tangible pour Action Cœur de Ville est la participation au capital de la SEM qui est un outil important.

On fera le bilan de ce que nous savons des éléments. Ce qui est certain c'est que nous avons déjà le soutien au départ sur l'équipe d'animation, nous avons eu le soutien par l'intermédiaire de la DSIL sur un certain nombre d'opérations de cœur de ville, pas plus qu'auparavant mais nous en avons également eu. Donc nous pourrons faire évidemment ce bilan.

Et puis dans ce cas il y a également l'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain qui est un des éléments de ce qu'on appelle l'OPAH-RU, c'est-à-dire la possibilité de venir contribuer à la rénovation de logements dans le cœur de ville y compris avec des financements d'amélioration de l'habitat qui sont bonifiés au sein du périmètre Action Cœur de Ville.

Ce que je vous propose c'est que ce bilan puisse être fait à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission, cela permettra de donner un élément d'information, en recensant les financements dans la mesure où nous en avons connaissance parce que pour certains nous n'en avons pas nécessairement connaissance. Pour des opérations privées dont je vous parlais tout à l'heure "dealées", si j'ose dire, directement avec Action Logement nous en avons l'information postérieure mais pas l'information préalable.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°9 - Augmentation de capital de la SPL Oser - Autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires de la SPL Oser (appel simplifié)

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°10 - Finances - Exercice 2021 - Affectations de subventions et conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (appel simplifié)

M. LE MAIRE.-

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°11 - Finances - Détermination libre de l'attribution de compensation de la ville de Bourg-en-Bresse (appel simplifié)

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°12 - Conseillers Numériques France Service - Création de deux postes non permanents - Contrat de projet et convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations (appel simplifié)

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Juste une question. J'étais à la présentation au SIEA des conseillers numériques. Ils sont financés par l'État les deux premières années, il me semble. Comment se fait-il que cela se retrouve en conseil municipal puisque c'est le SIEA qui les emploie ou j'ai mal compris ?

M. LE MAIRE.- Ce sont bien effectivement des postes qui sont payés par l'État. Il y en a 32 pour le département de l'Ain, 8 pour le périmètre de Grand Bourg Agglomération. Le SIEA est le bras armé de l'État pour la définition des lieux, des modalités de répartition de ces postes, en gros il joue le rôle du prestataire de service, ce n'est pas péjoratif, pour l'État sur le suivi de ces conseillers numériques mais ils sont forcément employés par les communes. C'est la raison pour laquelle nous devons créer ces postes qui sont des postes pour deux ans, effectivement financés par l'État pour permettre à ces conseillers numériques qui se déploieront de faciliter par exemple dans les clubs de personnes âgées, par exemple dans les centres sociaux, pas forcément de voir directement les personnes sur leurs démarches numériques mais de former des personnes qui pourront aider le public qui en a besoin. On n'a pas besoin d'être ni un peu âgé ni modeste ni même d'ailleurs d'avoir des difficultés avec la langue française pour parfois être très désarçonné devant certaines démarches numériques. Donc ces conseillers numériques ont pour objet de participer à la fois à l'accueil des personnes mais surtout à la diffusion de pratiques de formation sur les démarches de base, le fonctionnement numérique de base sur la question des impôts, sur la question des démarches administratives, de l'utilisation de France Service, etc.

Voilà pour répondre à votre question.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

RAPPORT n°13 - Personnel Territorial - Modification d'emplois (appel simplifié)

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (42 voix), 1 abstention (M. RUIZ)

RAPPORT n°14 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020

M. LE MAIRE.- Si vous avez des questions sur ces actes de gestion nous les évoquerons.

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais à l'occasion de cette délibération sur les actes de gestion souligner et même surligner le petit point 2 sur les défenses des intérêts de la Ville puisqu'il faut le savoir, il faut que les Burgiens le sachent, dans le cadre d'un mémoire en réplique exercé par un conseiller municipal contre le règlement intérieur un montant de 3 480 € a été dépensé par la Ville. Cela me permet aussi de vous dire qu'au-delà du débat et on l'aura peut-être au prochain conseil municipal sur la liberté d'expression ou pas, sur l'enjeu de la démocratie locale ou pas, au-delà de l'image de la Ville que cette décision entraîne, au-delà même de la compétence puisque l'on est, me semble-t-il, la seule ville du département, je n'osais pas dire de la région, à se faire retoquer autant de dispositions dans le règlement intérieur, il y a aussi un aspect financier. Cette décision de votre part a entraîné 3 400 € qui seront payés par les Burgiens et les Burgiennes et je crois que c'était à souligner.

Je pense aussi qu'au-delà des aspects juridiques on devrait passer désormais et c'est une main que je me permets de tendre au nom de l'opposition municipale pour qu'il y ait plus de concertation en amont. J'aurais voulu, par exemple, que lors de la concertation organisée de manière républicaine et très bien par Mme MAISTRE vous soyez présent lors de cette première réunion de questure, que vous soyez présent lors de la deuxième réunion de questure. Je suis sûr que ce n'est pas seulement un problème d'agenda, je pense que nous pourrions à l'avenir et je crois que c'est la question qui sera posée à l'instant par Mickaël RUIZ, entretenir des relations un peu plus saines qui, au fond, même si le débat mérite d'être tenu dans cette assemblée, peuvent avoir des conséquences j'allais dire et j'oserais dire désastreuses pour l'image de la ville car il me semble que dans la région nous sommes la seule ville du moins chef-lieu aujourd'hui à s'être fait retoquer autant de dispositions dans le règlement intérieur.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est-à-dire une.

Et, je vais l'évoquer tout à l'heure, si on commence à faire ce type de décompte on va tomber sur d'autres sujets.

J'entends votre intervention. Il est pris acte de cette intervention et du passage des actes de gestion.

Nous en venons à la question supplémentaire liée à l'annulation d'une disposition de la délibération du 1^{er} février 2021 qui portait sur un seul point qui était la question des modalités de dépôt des amendements.

Je veux le dire ici, les débats que nous avons eus, vous venez d'y faire allusion Monsieur REIHANIAN, étaient partis peut-être de part et d'autre sur un changement de ton de l'opposition par rapport à ce qu'il se passait antérieurement ; notamment pour la première fois nous avons eu des amendements très tardifs sur le règlement intérieur qui étaient arrivés le lundi lors de la séance en visio que nous avons eue. C'est la raison qui a amené, parce qu'il y avait un changement aussi d'état d'esprit, à bâtir comme dans d'autres endroits un règlement intérieur qui inclut notamment un délai.

Ce délai est parfaitement légal et il n'a pas été remis en cause. J'observe qu'à la Région il existe, que dans toutes les villes il existe, que la Cour Administrative de Marseille, donc au-dessus du TA, a déjà eu l'occasion de valider, cela fait jurisprudence, un délai préalable au dépôt des amendements et que les délais que nous envisageons sont parfaitement légaux.

Ce qui est vrai, c'est que le tribunal administratif a considéré que le fait de rajouter à cela, avec l'irrecevabilité, ce que nous avons écrit, la nécessité de faire une évaluation financière, était une demande excessive. Dont acte. C'était une demande excessive puisque le juge en a décidé ainsi.

Et c'est ce motif principal s'ajoutant aux autres qui a conduit à l'annulation de cet article 26 qui était le seul objet de la délibération du 1^{er} février.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui en délibération pour tenir compte de cette décision du tribunal administratif consiste à le modifier sur trois sujets parce que je participe à l'idée que je souhaite qu'on ait des conditions de travail claires, des conditions de travail moins tendues, mais je ne suis pas le seul à en décider, entre majorité et opposition.

Je dis simplement ceci, on a retiré la disposition censurée qui est celle de l'exigence de l'évaluation. On ne l'avait pas conçue ainsi mais elle avait des conséquences excessives.

On n'écrit plus l'irrecevabilité.

Il est écrit noir sur blanc que le délai qui, encore une fois, est légal n'implique pas que rien ne sera possible après puisqu'on a rajouté une phrase qui dit que le maire peut toujours soumettre au débat et au vote les amendements arrivés au-delà de ce délai, ce qui permet de ne pas avoir une règle figée. C'est ce qui est mentionné. D'ailleurs, c'est exactement la même formule qui existe aujourd'hui dans le règlement intérieur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme d'ailleurs d'autres collectivités.

Et puis, nous avons proposé, dans l'hypothèse où le conseil est le lundi et il va rester le lundi, je le dis à M. RUIZ qui propose de le passer un autre jour, de le décaler dans le début d'après-midi de manière à laisser davantage de temps pour préparer les amendements ce qui était le sens de vos interventions.

Je vais maintenant ouvrir la discussion. Mon objectif est que nous puissions nous accorder, s'il faut ajuster encore nous pouvons le faire même maintenant mais de nous accorder sur ce principe-là qui est un délai parce que partout il y a un délai et parce que s'il n'y a pas de délai cela signifie qu'il ne peut même pas y avoir de transmission et que le groupe majoritaire lui-même ne peut pas se prononcer sur les amendements et donc, par définition, la réponse sera toujours "On n'a pas eu le temps, c'est non." Donc il faut qu'il y ait un délai, encore une fois celui-ci a été jugé légal par de nombreuses jurisprudences, le délai tout seul plus la possibilité que le maire puisse néanmoins soumettre l'amendement au débat.

Il nous faut maintenant voir si nous pouvons tomber d'accord sur ce sujet-là.

Je vais vous donner la parole Monsieur RUIZ puisque, par ailleurs, vous avez des amendements. Ce que je vous suggère c'est de les présenter en même temps que votre intervention, on les mettra en débat. On votera sur les amendements puis sur la délibération.

Allez-y Monsieur REIHANIAN.

M. REIHANIAN.- (*Propos inaudibles*).

M. LE MAIRE.- Elle est inscrite puisque la majorité a inscrit... Non, il n'y a pas besoin de l'unanimité. La question est mise en débat. Monsieur RUIZ, je vous donne la parole sur ce point. Il y a une condition d'urgence parce qu'il y a eu une annulation récente et parce que nous sommes là sur des conditions de dépôt y compris pour la prochaine assemblée plénière. Donc, Monsieur RUIZ, je vous donne la parole.

M. RUIZ.- Merci Monsieur le Maire. Avant d'examiner les amendements je souhaitais intervenir pour vous expliquer mon vote en début de séance sur le fait de ne pas proposer ce projet de délibération.

Je pense qu'il nous a été envoyé à midi et demi, c'était un peu trop tard. J'ai réussi à l'amender, vous remarquerez quand même et vous avez accepté les amendements, je vous remercie. Mais pour moi il faut vraiment qu'on ait une discussion stable et raisonnée.

Je rappelle que la dernière fois j'avais fait des alertes, je les ai faites en réunion de questure, deux de vos adjoints m'ont dit que ce projet de financement des amendements était légal. Je l'ai refait en séance, je n'ai pas eu l'impression d'être écouté, ce qui peut provoquer aussi ce malaise sur ces sujets et ces réactions un peu vives parfois. Résultat, on a dû financer une défense de la ville pour en revenir au même point.

Là où je ne suis pas tout à fait d'accord c'est que la décision de justice annule la délibération de février. Elle explique l'annulation, effectivement, mais elle n'accorde pas que le délai légal pour l'instant.

Je ne vais pas rester sur une opposition, vous l'avez vu pour la SEM, j'ai entendu vos explications et je suis capable quand on discute de changer d'avis.

Ici je trouve qu'il faut que chacun prenne en compte les contraintes des autres. Je sais que chez vous vous n'avez pas beaucoup de contraintes, il ne semble pas que le groupe majoritaire va proposer des amendements mais je vous jure, c'est noté dans la délibération, on a 54 heures pour amender, vous ajoutez à cela le travail et un peu de sommeil, je pense qu'on est comme tout le monde, on n'a pas le temps de se pencher réellement sur les délibérations qui parfois sont très grandes, sachant qu'on n'a que cinq conseils dans l'année, je conçois qu'il y ait beaucoup de choses à délibérer mais il faut qu'on ait le temps de préparer.

C'est pour cela que je vous ai fait deux amendements que je vais présenter et je souhaite vraiment qu'on trouve un terrain d'entente là-dessus afin d'apaiser ces tensions, parce que ce n'est agréable ni pour vous ni pour nous, sur ces dispositions afin que chacun puisse travailler correctement.

Je vais vous présenter mon premier amendement. C'est la modification du paragraphe 5 de l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal qui a été approuvé le 30 novembre pour fixer le délai de convocation à 7 jours francs, ceci afin d'obtenir un délai supplémentaire. Si on ne valide pas la délibération aujourd'hui c'est l'ancien article qui est valable, l'article 26 de l'ancien règlement intérieur qui ne présente aucun délai.

Effectivement, ce n'est pas une urgence non plus, on ne reste pas sans article 26.

Je conçois que vos services et vous-même ayez besoin d'un délai mais accordez-nous également un délai. Avant, sans le délai, nous avons cinq jours ouvrés pour amender. Aujourd'hui, nous avons 54 heures. À un moment donné il faut faire un pas l'un vers l'autre, c'est ce que j'essaie de vous dire. Le week-end ce serait idéal, c'est pour cela que je vous ai proposé (ce sera l'amendement n°2) de décaler la séance du conseil. Mais autrement de décaler l'ordre du jour de deux jours nous permet d'avoir un week-end pour le travailler. C'est tout ce que je vous demande.

Personnellement, je n'ai pas envie de reprendre une procédure au tribunal administratif. J'ai envie qu'on arrive à s'entendre sur ce règlement intérieur et pas que vous l'imposiez et que, du coup, la discussion soit finie.

Voilà le sens du premier amendement. C'est d'établir de cinq à sept jours ouvrés.

Et le sens du deuxième, pour faire rapide, est de fixer le conseil municipal au mercredi à la place du lundi ce qui fait que les cinq jours ouvrés nous permettraient d'avoir le week-end pour travailler les amendements et on les rendrait le lundi matin.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sur ces deux amendements je ne sais pas s'il y a des observations ? Monsieur REIHANIAN, allez-y.

M. REIHANIAN.- Je ne savais pas qu'on allait discuter de ces amendements. Ce qui m'interpelle beaucoup aujourd'hui c'est qu'on vous avait prévenu sur le fait que sur l'article 40 vous ne pouviez pas chiffrer au sein du conseil municipal mais seulement dans les débats parlementaires les propositions qu'on faisait. Vous n'avez pas écouté et la décision de justice dit qu'on n'a effectivement pas le droit.

Là on vous dit très clairement et de manière républicaine que vous avez fait un vote qui n'a pas été pris à l'unanimité. Vous évoquez le caractère d'urgence mais dans ce cas-là pourquoi procéder au vote ?

Michaël a voté contre au début de ce conseil municipal pour qu'on ne délibère pas sur une délibération qu'on a eue trois heures avant et là encore une fois vous prenez des largesses avec le droit. Mais écoutez ce qu'on vous dit. On vous le dit avec bienveillance parfois pour faire en sorte que vous ne fassiez pas retoquer une deuxième fois une délibération. En un an ce serait quand même assez délicat.

Est-ce que l'on délibère ou pas sur cette délibération-là ? Le droit ne nous l'accorde pas parce qu'il n'y a pas eu d'unanimité sur le vote et si on le faisait le cas échéant j'ai des observations à faire avec l'ensemble de mon groupe et j'ai des amendements aussi à déposer. Mais, objectivement, prenez garde sur cette délibération, je crois qu'elle est illégale.

M. LE MAIRE.- Monsieur REIHANIAN, d'abord l'unanimité n'est pas nécessaire. Elle n'est écrite nulle part. Dès lors qu'il y a un sujet d'urgence il est possible d'intégrer une délibération. Je pourrais donc parfaitement la faire voter.

Maintenant, j'entends sur tous les bancs le fait que vous souhaitiez que nous puissions nous mettre d'accord. Je vous pose une question et à l'issue de cette question je pourrai être en mesure de satisfaire votre demande qui consiste à ne pas soumettre au vote et à essayer de tomber d'accord. Si nous sommes d'accord sur

l'idée qu'il faut qu'il y ait un délai - nous délibérons habituellement le lundi, on ne va pas changer - qui correspond globalement au minimum à deux jours, dimanche exclu, nous avons un délai qui amène au vendredi soir. On peut discuter de cela. À ce moment-là cela vaut la peine de pouvoir retirer le sujet et avoir une réunion de questure avec l'objectif d'avoir une délibération qui permette un vote pour que nous soyons sinon d'accord sur tous les détails mais que globalement nous ayons sinon validé du moins accepté les conditions de notre travail commun.

Parce que si c'est pour revenir dans deux mois avec l'idée que globalement, contrairement à ce que dit la jurisprudence, l'idée qu'il y ait un délai est validé par la jurisprudence, donc l'idée qu'on peut avoir en gros 48 heures ou deux jours, et il y a aussi une jurisprudence sur deux jours ouvrables, sur le fond nous sommes bons.

Vous savez, quand on fait une erreur je suis prêt à la relever. Notamment sur la question du chiffrage, à la Région vous êtes obligé de chiffrer sinon votre amendement n'est même pas déposé. Il y a des collectivités dans lesquelles cela a été rendu possible, du coup nous l'avons mis. On vient nous dire que le cumul de tout cela c'était trop dur, un peu trop drastique. Je l'entends. Dans ce cas-là on cherche une solution.

Je demande un état d'esprit. Si vous me dites que cela vaut la peine, qu'on ne se retrouve pas dans deux mois à faire exactement le même exercice, si sur le principe vous dites aujourd'hui que vous acceptez un délai par rapport à une question du lundi à ce moment-là on peut en discuter, je ne passe pas la délibération, je la retire et on passera cela au mois de décembre.

Si vous dites "pour moi le délai ce n'est pas possible", à ce moment-là on passera au vote sinon cela n'a pas de sens.

Monsieur RUIZ, je vous pose la question.

M. RUIZ.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

On va dire que j'ai une question à votre question. Je suis d'accord sur le délai tel que vous avez entendu mon intervention, je comprends tout à fait qu'il y ait besoin d'un délai au moins pour le traitement de vos services. Pour le traitement des élus, je pense que chacun est capable de voter, je vous l'ai déjà dit, en son âme est conscience, même si vous soutenez le contraire.

Si on se revoit, qu'on fixe un délai et que vous nous laissez le temps, qu'à l'issue on peut négocier avec vous, je ne veux pas avoir une réunion avec vos adjoints encore une fois qui ne font que porter ce que vous leur avez dit et qui ne prendront pas, je pense, la décision de changer ; donc, si on peut avoir une réunion avec vous, Monsieur le Maire, je pense que mes collègues seront d'accord, on pourra en discuter comme on l'a fait samedi, on a discuté cinq minutes là-dessus. Et, comme je vous l'ai dit, je ne suis pas opposé personnellement à mettre un délai pour que vos services puissent travailler.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas seulement les services, c'est aussi les élus et, encore une fois, on a un fonctionnement de groupe majoritaire. Si on ne peut pas les avoir suffisamment tôt pour prendre une position de groupe cela veut dire qu'en réalité on considère que les amendements sont un jeu de rôle. Vous les déposez pour dire que vous les avez déposés et, nous, on les rejette pour montrer qu'on n'est pas d'accord. Cela n'a pas d'intérêt.

Soit les amendements servent à quelque chose et vous les rédigez dans l'objectif de faire servir à quelque chose et à ce moment-là il faut qu'on puisse être en situation de les accepter. Pour cela, je suis désolé, on a aussi besoin de pouvoir échanger dessus.

La question d'un délai n'est pas juste pour les services, c'est pour la question du fonctionnement démocratique.

J'entends, néanmoins, que sur ce sujet-là on peut rapprocher nos positions, donc si on peut rapprocher nos positions et également pour entendre ce que dit M. REIHANIAN, vous voyez, je suis aussi capable d'entendre, même si nous pourrions passer puisque la notion d'urgence y est, il n'y a pas besoin d'unanimité, etc. mais parce que je souhaite aussi expérimenter, voir si on peut passer à autre chose dans notre fonctionnement d'assemblée que le chien de faïence, si on peut passer à autre chose que le chien de faïence et qu'on ne passe pas notre vie sur notre organisation interne parce que je ne suis pas persuadé que nos débats internes sur nos conditions de travail internes passionnent les Burgiens ni pour vous ni pour nous, dans ces conditions je retire la délibération et nous aurons un échange.

La seule question est évidemment qu'il peut y avoir des discussions, à la fin nous les verrons mais l'objectif est d'avoir un délai qui soit décent et légal. Ce que je vous propose aujourd'hui est parfaitement légal. S'il faut repousser d'un certain nombre d'heures pour qu'on puisse les avoir mais quand même le vendredi soir même tard à un moment où ils peuvent être mis en discussion, si nous pouvons arriver à cela nous pourrions également continuer de travailler.

Je vous le dis aussi, comme dans toutes les assemblées, l'état d'esprit engendre aussi de la souplesse. Si on travaille dans un état d'esprit on peut aussi avoir davantage de souplesse.

Donc la délibération est retirée. Nous allons poursuivre ce travail et nous reviendrons sur ce sujet lors de notre prochain conseil municipal. Au passage, j'aurai l'occasion, mais elle a été transmise déjà, de vous faire passer la délibération de l'arrêt de la cour administrative d'appel.

Il nous reste une question qui est la question écrite présentée oralement de M. RUIZ. Donc je vous donne la parole, Monsieur RUIZ, sur votre question écrite.

M. RUIZ.- *Lecture de la question.*

M. LE MAIRE.- Merci. On pourrait sourire sur l'allusion au maire jupitérien, mais bon...

"Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous m'avez alerté par votre question écrite en séance publique du conseil municipal sur un sujet qui concerne exclusivement le fonctionnement interne de la ville et de ses instances. Je laisse chacun juge de ce choix dans vos priorités. Les miennes sont les Burgiens, les réponses à leurs attentes et les projets pour préparer l'avenir de Bourg-en-Bresse et de ses habitants.

Je vais néanmoins répondre à votre question sur les commissions municipales. Je vous rappelle que ces instances sont une émanation du conseil municipal, facultatives d'un point de vue réglementaire, mais évidemment utiles au travail municipal.

Je vous redis ici que le rôle des commissions thématiques, à Bourg-en-Bresse comme dans l'immense majorité des villes comparables, est d'émettre un avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal. Les documents exhaustifs - dont seule une synthèse vous est présentée en commission - sont systématiquement joints au dossier des délibérations qui vous est envoyé avant toute séance plénière. Cela signifie que vous disposez de tous les éléments nécessaires pour vous approprier les dossiers et, le cas échéant, vous exprimer en séance. C'est d'ailleurs légitimement ce que vous faites. Les contraintes des services ne permettent pas, en règle générale, que l'ensemble de ces documents soit prêt avant les séances des commissions et il est difficile de répondre sur ce point à votre souhait.

Par ailleurs, les commissions peuvent également, sur certains sujets, être saisies d'autres questions à l'initiative des adjoints responsables. J'ai, par exemple, évoqué la question du bilan Action Cœur de Ville demandé tout à l'heure par M. COQUELET.

Ces principes sont appliqués depuis des années sous toutes les majorités et ils continueront de l'être.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de ma considération distinguée."

Merci Messieurs-Dames, mes chers collègues. Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de notre conseil municipal. Nous nous retrouverons pour le prochain conseil municipal le 20 décembre, j'allais dire ici même, non, je l'espère fortement dans la salle du conseil municipal et j'espère également fortement dans des conditions qui nous permettront un débat plus aisé que dans cette majestueuse mais peu adaptée salle des fêtes notamment sur le plan de l'acoustique.

Mes chers collègues, la séance est levée, je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 19 heures.



Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 27/09/2021

Monsieur le Maire,

Cela fait un an que nous sommes élus et je souhaite vous interpeller sur le fonctionnement de notre conseil municipal. En effet, étant nouvel élu et étant donné que cela est mon premier mandat, je tiens à vous faire part de mon constat quant au fonctionnement de notre assemblée. Certes, la crise sanitaire n'a pas rendu cet exercice facile mais cela n'explique pas tout.

Je ne reviendrai pas sur le règlement intérieur car nous en avons assez débattu et, aujourd'hui encore, je ne comprends pas ces restrictions que vous avez instaurer, alors que nous n'avons jamais abusé de notre temps de parole ou de notre droit d'amendements.

En revanche, ce qui me dérange, c'est que nous n'ayons jamais les documents nécessaires à la préparation de nos commissions. Seul l'ordre du jour nous est envoyé avec la convocation. Ce sentiment est partagé par votre majorité car, lors de la dernière commission Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Énergies, même eux étaient surpris de ne pas les avoir eus avant la commission. Au passage cela signifie que d'habitude vos élus de la majorité ont les documents et nous non, ce qui n'est pas équitable.

D'ailleurs, il faudrait les appeler « réunion d'informations » plutôt que « commission » car, durant celle-ci, nous assistons à une présentation de vos réalisations, et à aucun moment nous travaillons les sujets pour construire quelque chose, mais nous pouvons poser des questions comme lors d'une réunion. Il n'y a que lors des attributions de subventions où nous pouvons en discuter pour décider du montant.

De plus, certains sujets arrivent directement en conseil sans avoir été travaillés en commission. Je prendrais en exemple la Charte de Démocratie Locale, où vous avez vanté le travail qui a été fait dessus, et pourtant, nous ne l'avons pas vu passer en commission. Pourquoi ?

La seule commission où nous travaillons vraiment pour la ville et ses habitants est la commission Solidarité et Droits humains. Cette année j'ai eu plaisir à vraiment travailler à la mise en place de l'aide aux Burgiens, en participant activement à sa construction. Cela a demandé plus de travail que d'être assis à écouter l'ordre du jour de la commission défilé, mais c'est pour cela que chacune et chacun dans cette assemblée s'est engagé. Je tiens d'ailleurs à féliciter, encore une fois, pour leur travail, Madame la Présidente de cette commission, Sara Tarouat-Boutry, ainsi que mes collègues élus et les différents acteurs qui nous accompagnent dans cette commission comme le CCAS avec Mme la Directrice, Karine Thevenard, mais aussi d'autres associations, sans oublier les services de la ville.

Vous l'aurez compris, pour moi, les autres commissions devraient s'inspirer du fonctionnement de cette dernière.

Nous avons bien compris que vous avez été élu pour réaliser votre projet pas le nôtre, vous nous l'avez assez répété, mais nous pouvons peut-être l'améliorer en apportant notre pierre à l'édifice et ainsi éviter certaines critiques. Si nous prenons l'exemple du Carré Amiot, pas un jour ne passe, sans que je n'entende les habitants s'étonner et se plaindre de la réalisation qui est faite par rapport à ce que vous aviez promis.



Pour une nouvelle vision de la ville !

Monsieur le Maire, il est temps d'arrêter d'être un maire jupitérien et de prendre cette assemblée pour une chambre d'enregistrement. Après cet état des lieux de notre assemblée, que comptez-vous faire pour améliorer son fonctionnement et faire en sorte que chacune et chacun des 43 élus de cette assemblée participent vraiment aux décisions, et en soit acteur plutôt que spectateur ?

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Maire, l'expression de ma consid ration distingu e.

Micha l RUIZ

Conseiller municipal et pr sident du groupe Vision Bourg-en-Bresse

Le 27 septembre 2021

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.14 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/NF

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal, Président du Groupe
Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 27/09/21

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous m'avez alerté par votre question écrite en séance publique du conseil municipal sur un sujet qui concerne exclusivement le fonctionnement interne de la ville et de ses instances. Je laisse chacun juge de ce choix dans vos priorités. Les miennes sont les Burgiens, les réponses à leurs attentes et les projets pour préparer l'avenir de Bourg-en-Bresse et de ses habitants.

Je vais néanmoins répondre à votre question sur les commissions municipales. Je vous rappelle que ces instances sont une émanation du conseil municipal, facultatives d'un point de vue réglementaire, mais évidemment utiles au travail municipal.

Je vous redis ici que le rôle des commissions thématiques, à Bourg-en-Bresse comme dans l'immense majorité des villes comparables, est d'émettre un avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal. Les documents exhaustifs – dont seule une synthèse vous est présentée en commission – sont systématiquement joints au dossier des délibérations qui vous est envoyé avant toute séance plénière. Cela signifie que vous disposez de tous les éléments nécessaires pour vous approprier les dossiers et, le cas échéant, vous exprimer en séance. Les contraintes des services ne permettent pas, en règle générale, que l'ensemble de ces documents soit prêt avant les séances de commissions et il est difficile de répondre sur ce point à votre souhait.

Par ailleurs, les commissions peuvent évidemment, sur certains sujets, être saisies d'autres questions à l'initiative des adjoints responsables.

Ces principes sont appliqués depuis des années sous toutes les majorités et ils continueront de l'être.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes